

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2024-042 :

Date : 23/02/2024

Objet : Cession à titre gratuit de quatre véhicules vétustes pour destruction

Publiée le 23 FEV. 2024

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant la nécessité pour la Ville de retirer de son parc automobile les véhicules vétustes présentant des risques au regard de la sécurité,

Considérant que ces véhicules sont techniquement irréparables,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réforme de quatre véhicules vétustes ou accidentés désignés ci-dessous :

Genre du véhicule	Numéro d'Immatriculation	Date de la 1 ^{ère} mise en circulation
Renault Kangoo	EB-591-HW	16/01/2003
Renault trafic	FT-639-SE	28/05/2004
Renault Kangoo	93 DSP 91	20/02/2002
Renault Twingo	58 EPB 91	05/02/2004

Considérant qu'il convient de céder ces véhicules pour destruction, à titre gratuit, à la société MFK TRANSPORT - DEPANNAGE 3J, Zone Industrielle de la Vigne aux Loups Rue George Sand à LONJUMEAU (91160),

Décide,

De céder les véhicules susmentionnés pour destruction à titre gratuit à la société qui procédera à leur enlèvement.

De réformer les dits-véhicules et de les sortir de l'actif de la Ville.

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



Le Maire,

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification